REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 novembre 2013

Présents: Mme Olga BARANOVA (S), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Maria CASARES (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Christo IVANOV (UDC), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KÄSER (Ve), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (MCG), Mme Anne MORATTI (Ve), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), M. Lionel RICOU (DC), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alberto VELASCO (S), Mme Salika WENGER (EàG), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Date: 22 novembre 2013

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 28 novembre 2013

Objet: PR-1020

Crédit de 458 000 francs représentant une subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets à effectuer par la communauté des communes urbaines PAV – crédit n'étant ouvert que lorsque les Villes de Lancy et de Carouge auront également voté leur participation financière aux études d'aménagement liées au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Martine Sumi, secrétaire